

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 13-002567 / 66895703
DPD (Suisse) S.A., 1920 Martigny
Centre de logistique
Besoin particulier de consommation
8 H
01.11.2013–31.10.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001403 / 71244295
EH Batteries S.A., 1400 Yverdon-les-Bains
Installation et maintenance des batteries industrielles (p. ex. batteries de secours dans les hôpitaux et les banques) pour toute la Suisse
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.08.2013–31.07.2016 (Nouveau permis)
- 13-001910 / 562728
Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières S.A., 1925 Finhaut
Relevés géologiques et hydrogéologiques du front de taille à l'avancement
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.08.2013–31.07.2016 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-002160 / 65432949
ABISSA INFORMATIQUE GENEVE S.A., 1213 Petit-Lancy
Service technique: intervention de dépannage lors de problème technique sur les installations, équipements et applications IT de leurs clients.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.10.2013–30.09.2016 (Nouveau permis)
- 13-002565 / 71835378
Tech Industry S.A., 1227 Les Acacias
Dpt Maintenance: intervention lors de problèmes techniques sur les infrastructures électriques du bâtiment *)
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2013–31.12.2013 (Nouveau permis)

– 13-001987 / 62355211
MCS Technologies S.A., 1023 Crissier
Dépannages lors de problèmes techniques sur les installations et équipements
de sécurité de leurs clients
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

10 décembre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail